L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE.

LES CONSEILLERS SALARIES.

Le *Nouvelliste de Rouen* a fait le calcul des sommes que coûterait, soit à l'Etat, soit aux communes, l'idée de M. Lamazou-Pinson, consistant à appointer les fonctions municipales.

"Admettons, au chiffres ronds, dit cette feuille, qu'après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il nous reste 35,000 communes. La loi veut qu'il y ait au moins 10 conseillers par commune.

"Prenons une moyenne de 15 conseillers, et nous arriverons, en multipliant 35,000 par 15, à un total de 525,000 conseillers municipaux pour toute la France.

"Quels appointements donnera-t-on à ces conseillers? Ce n'est pas trop que de fixer le traitement des conseillers des villes à 1,500 francs et celui des conseillers des campagnes à 500 francs.

"Cela nous donnera, sans parler des appointements des maires, qui devront être plus élevés, une moyenne de 1,000 francs par conseiller, soit de ce chef, une dépense annuelle de *cinq cent vingt-cinq millions*. 525,000,000

"Appointons également, ainsi que le journal rouennais, il n'y a point de raison pour ne pas appointer les membres des tribunaux, et des chambres de commerce, des conseils des prud'hommes, des commissions des hospices, des monts-de-piété, des caisses d'épargne, des bureaux de bienfaisance, etc. De telle sorte qu'il en coûterait dans les environs d'un milliard à la France pour avoir le plaisir d'être administrés par les nouvelles conches. 8,400,000

Total..... 533,400,000

"Une fois entrés dans cet ordre d'idées, ajoute le journal rouennais, il n'y a point de raison pour ne pas appointer les membres des tribunaux, et des chambres de commerce, des conseils des prud'hommes, des commissions des hospices, des monts-de-piété, des caisses d'épargne, des bureaux de bienfaisance, etc. De telle sorte qu'il en coûterait dans les environs d'un milliard à la France pour avoir le plaisir d'être administrés par les nouvelles couches."

ARRESTATION D'UN CHEF DE L'INTERNATIONALE.—On vient d'arrêter à Florence le nommé Francesco Natta, l'un des dignitaires, un des triumvirs, comme on l'appelle, de l'Internationale.

Natta venait d'arriver de Genève pour renouer les fils brisés par les nombreuses arrestations de membres de la société, opérées en Italie ces temps derniers, par les saisies d'armes et de documents qui en avaient été la suite.

La police, informée de son arrivée, se mit à sa recherche. S'étant aperçu qu'il était épié, il résolut de quitter la ville; mais au moment où il entrait dans la gare du chemin de fer, il fut arrêté.

Natta voulant cacher son nom, mais il finit bientôt par le déclarer, ainsi que sa qualité de membre de l'Internationale.

Cependant il ne être venu à Florence dans un but politique. Son voyage n'avait en pour but, d'après lui, que des affaires relatives à une fabrique d'une machine à coudre dont il est le propriétaire, et qui fonctionne dans la ville.

On fit une perquisition minutieuse dans cette fabrique, laquelle, après de très longues recherches, amena la découverte dans une cachette pratiquée dans un four et récemment murée, d'une quantité considérable de papiers relatifs à l'Internationale et de nature à jeter une vive lumière sur les agissements de cette société, tant en Italie qu'à l'étranger.

Jusqu'à présent, la justice a entre les mains Natta et un membre de l'Internationale qui seront prochainement jugés à Florence.

—Nous venons de lire une lettre écrite par une personne qui occupe, à Madrid, une position élevée qui lui permet de bien voir et de bien juger les choses. Il en ressort que la haute société madrilène est absolument hostile à l'Allemagne, à ce point que Mme de Hatzfeld y a reçu l'accueil le plus glacial, et que l'ambassadeur de la Prusse évite autant que possible de se montrer dans les salons de l'aristocratie espagnole.

Quant au Méditerranéen, la responsabilité de cette déplorable affaire retombe, sans peu près uniquement à M. Vega de Armijo, dont la conduite est sévèrement appréciée à Madrid.

L'aristocratie madrilène est non pas carliste, mais alphonsiste. Néanmoins, elle se déclare pas une trop prompte restauration du prince des Asturies, voulant voir auparavant réduire don Carlos à l'impuissance. Quant au gouvernement, il ne serait pas animé d'un désir immédiat de mettre une prompte fin à la guerre civile.

CATASTROPHE A BERLIN.—Le 12 novembre, à quatre heures du matin, un violent incendie se déclarait dans une grande maison de Berlin. L'escalier fut immédiatement envahi par les flammes. Cinq commissaires de magasin ont été brûlés vivants, tandis que deux autres ont été tués en sautant par les fenêtres.

Sept autres personnes ont fait la même tentative et ont été grièvement blessées.

Malgré tous les efforts des pompiers, la maison entière a été détruite.

—Strasbourg avait une bannière nationale d'un caractère tout français, bien entendu.

Les dames de la ville n'ont pas voulu que ce *palladium* fût brûlé par les Prussiens en arrivant à Berlin.

Elle avaient confié au frère Don de l'église Saint-Martin de Tours.

Saint Martin, ayant d'être évêque de Tours, avait été soldat et il s'était vaillamment battu contre les Germains.

Dans un tribun militaire, il deux rôles qui nous nous recommandons aujourd'hui à tous les jeunes volontaires de l'armée territoriale.

Bâtir est le premier devoir du soldat? —Savoir obéir.

—Le second? —Savoir mourir.

LES VAISSEAUX CUIRASSÉS.—On lit dans *Le Bien* du 17 octobre 1874:

"L'invention des cuirasses en fer destinées à protéger les navires est bien plus ancienne qu'on ne le pense généralement et qu'on ne le pense généralement au douzième siècle les Normands recouvraient leurs vaisseaux d'une enveloppe de fer qui s'étendait depuis la ligne de flottaison et se terminait à l'avant en forme de bélier. Déjà auparavant ils avaient imaginé de protéger les navires de guerre avec des boucliers en fer.

En 1234, Pierre d'Aragon ordonna de cuirasser des navires afin de les protéger contre l'ardeur des traits incendiaires. Ce fort en usage. A la bataille de Lépante, plusieurs vaisseaux avaient leurs batteries protégées par de fortes armures de fer.

Pendant les deux siècles qui suivirent, aucun progrès n'eut lieu dans ce sens; mais en 1782, pendant le siége de Gibraltar, plusieurs navires cuirassés furent construits sur un modèle qui est encore en vigueur de nos jours.

Ces navires avaient une cuirasse de bois; pour dessus celle-ci, un blindage; pour dessous, une double cuirasse de bois dur et le blindage était séparé par une sorte de matelas de laine. Ces bâtiments résistèrent, mais furent cependant par être coulés à fond par les boulets rouges de l'ennemi."

—On nous écrit de Vienne:

"La princesse Windischgraetz est partie, il y a quelques jours, pour porter à Doña Margarita, femme de don Carlos, une somme considérable en billets de Banque et en lettres de change sous-rites en Autriche par des partisans de Don Carlos."

Le gouvernement anglais et le gouvernement grec négocient en ce moment un traité pour l'extradition des matelots déserteurs. (*Havas.*)

—Un fait qui a augmenté la popularité dont jouit en Angleterre la jeune duchesse d'Edimbourg, fille du czar, est la résolution prise par elle de nourrir elle même son fils. La mère et l'enfant, du reste, se trouvent à merveille de ce régime.

—On va s'occuper, à l'Académie des sciences, d'une importante question: faire un point du méridien unique international.

Actuellement, nous avons deux méridiens: l'un qui passe par l'Observatoire de Paris; l'autre par l'Observatoire de Greenwich. Ce dernier est adopté par la plupart des puissances. Il y a entre eux une différence de 2 20.

L'Académie adopterait le méridien de Greenwich, prolongé, de façon à venir coupe notre territoire à Trouville: on élèverait une colonne à l'endroit précis où passerait le méridien.

L'adoption d'un méridien unique aurait l'avantage dont l'importance serait surtout appréciée dans les cas fréquents où on aura demande sa position et à se rendre compte du signale la latitude et la longitude en mer.

—On écrit de Marseille:

Je vous ai plusieurs fois déjà entretenu de l'obstination de l'éléphant de notre jardin zoologique, dont la ville s'honore à se débarrasser sans pouvoir y parvenir. Cet opiniâtre pachyderme ne veut absolument pas quitter le marseillais, qu'il occupe depuis plus de vingt ans.

Dernièrement encore, le directeur de la Porte-Saint-Martin de Paris, qui avait besoin d'un éléphant pour la nouvelle pièce, *Voyage autour du monde*, n'avant pu obtenir l'éléphant du Jardin des Plantes de la capitale, s'adressa à notre municipalité pour avoir le quadrupède marseillais. Il répondit au nom de Toby. La commission, enchantée de trouver enfin le placement d'un animal qui est inscrit au budget annuel des dépenses pour la somme de quatre-mille francs, avait accepté avec empressement les propositions du directeur parisien.

Mais l'affaire était compliquée. Mais quand il fallut livrer la marchandise, c'est à dire charger sur Paris l'animal vendu, Toby refusa de quitter la jardin. Il se laissa bien conduire jusqu'à la porte; mais quand il comprit qu'on voulait l'entraîner au dehors du côté de la gare, qui est à deux pas, il refusa obstinément de marcher. Il fit un bruyant mouvement de retraite et regagna vivement le pavillon oriental qui lui sert de demeure.

Et voilà pourquoi le directeur de la Porte-Saint-Martin a dû obligé de faire venir un éléphant de Londres."

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances qui ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'urgence du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe de parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la prospérité de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépassent le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires chargés créanciers publics apauvris que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retours au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement de rait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. Du évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui dispossera du droit de la ville à la batture et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demande votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire,

Nlle Orléans, 30 novembre 1874.

BARNETT & CAMMACK,
COMMISSIONS,
12..... RUE CARONDELET 12
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences réglées promptement à un taux peu libéral.
Négociations d'après-bonnes. 1d—1an

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $500 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente en achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurances contre l'incendie, $500; do. maritime, $500; do. de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupe nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $500; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses, $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250, de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; pour ceux en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Etalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débite de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; étalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou bracques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; piqueric de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Etalle pour débite de tabac et cigares, $10; atelier en bombier, $15 chacun; tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers; $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $25; débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Raccoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Le tout publics, $15, agence de placards d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $30; metteurs ou bouteilles de liquides, $50, chacun.

Etalle $300; entrepôts $75; salles de billards $100; salles de quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Renorgueurs ou bateaux à robe dans les eaux de la Nouvelle Orléans, $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'entretiens $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, caudi, cigares, lunettes, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $5; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boulonnerie de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $30 par associé; débit d'huître $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres crites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10; boulanger $10; boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10.

Agents de réclamations, col ecteurs, courtiers de dettes $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prêts, charrettes ou des bracques à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés partiuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Détaints de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sage-femmes, $25.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; do avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patinage $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $30; tout chariot à un cheval $15; à chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de latier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le nettoyage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

L'Un'on Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

La public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers des deux genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
L. BRETON.
11 juin—1an

Consultations tous les jours,
Rue Broad, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A ceci effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales dont je me recherche, en vue de la guérison, sans danger aucun pour l'enfant, du jeune malade que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie.

NOTA. Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, à rés une longue expérience, que les minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être employés à l'intérieur du système. Mes consultations sont gratuit à pour les personnes pauvres.

Dr C. TESTUT.
2 nov—1an

Aux personnes qui ont grand rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir gratuitement l'ANTI RHUMATIC MIXTURE—mélange pour le rhumatisme, qui soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans. J'ai à l'emploi de ce remède merveilleux et, en qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de mes découvertes au public, ayant dépensé depuis quinze ans le mal et que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certificats de guérison que lui ont fourni les personnes qui l'ont guérie, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JURGIELKWICZ,
Pharmacie au coin des rue Magazine et Josephine, Nlle-Orléans, Lne.
2nov—1an

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres mêches de Mapstre pour les lampes, de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la menthe, du Rhum Jamaïque, &c., agents pour la vente du Silver Uterine Wine, du Dr. L. Bradcock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Marmites coin Canal. 1an—1an

AVIS.

LES personnes mêmes que les dépensants ayant des réclamations contre la FRENDS MINE SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1207 rue de Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les dépensants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, seul erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à leurs ayants droit. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, ces documents de leur héritiers.

JOHN A. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. M. T. HUNTER,
Commissaires.
Nov 13 d 1 fv. 76

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi, 10 décembre 1874.
MATINÉE à midi.
BINOCHE
Grand opéra, en 4 actes.
Jeudi soir, à 7 heures.
FILLE DE MME ANGOT.
Opéra-bouffe en 3 actes de Clairville, Lockroy, & de Gramont.
8 déc—2t.

Théâtre St-Charles.

Engagement de la
PETITE NELL,
16 diamant de la Californie,
Les jeunes, tous les jours et à la matinée de samedi, dans de nouvelles pièces.
Chants, danses, scènes de bagde, &c.
Voir les petites affiches.

Central Park.
CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Baronne.

Le "Frank Leslie" disait, le 31 juillet: Pour des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
1er d—1m

OTTERER.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A NUMERO SIMPLE.
Gros lot:..... $20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)
CLASSE E,
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.....Billets numérotés $10

ENTIER, QUART ET DIXIÈME PAR PROPORTION.

1 lot de.....	$20,000 est.....	$20,000
1 lot de.....	10,000 est.....	10,000
1 lot de.....	5,000 est.....	5,000
4 lots de.....	600 est.....	2,400
100 lots.....	100 est.....	10,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $120 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 est.....		$1,080
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 est.....		1,800
9 approximations de $300 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 est.....		900
279 lots s'élevant à.....		$20,480

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots seront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1245 gagne le premier prix de $20,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1246, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $120 chacun. Si le billet No 321 gagne le second prix de $5,000, les billets Nos 321, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329 et 320 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 420 gagne le troisième prix de $5,000, les billets Nos 421 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428 et 429 auront droit à $300 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Dixièmes de Billets $1 00.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692 P. O.
Nouvelle Orléans.
Envoyez des mandats de poste ou lettres enregistrées.
17—7t—1an

Banque Nationale de l'Etat
Etant à la période des affaires, le Jeudi, 26 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.....	$1,397,788 34
Bons des Etats-Unis, à 10 pour cent de prime.....	611,000 00
Actions des Etats-Unis.....	62,000 00
Maison de Banque et autres propriétés.....	137,000 79
Meubles et installations.....	10,201 00
Dépenses courantes et taxes.....	19,174 00
Dû par des Banques et des Banquiers	548,854 00
Argent comptant, en main.....	768,270 20
Monnaies d'or, en main.....	39,202 50
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis.....	31,500 00
	$5,321,005 32

PASSIF.

Fonds Capital.....	$ 500,000 00
Surplus du fonds.....	25,000 00
Circulation.....	500,000 00
Dividendes non payés.....	20,000 00
Dû aux Banques et aux Banquiers..	1,201,272 00
Gains depuis le 1er juillet 1874.....	49,792 32
Dépôts.....	2,024,940 92
	$4,321,005 32

SAML H. KENNEDY,
CHAS L. C. DUPUY, Président.
Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.
BRANCHE DE DÉPÔT.
Angle des rues Royale et Conti.
LOUIS A. WILIZ, EUGÈNE TOURNE,
Directeur. Trésor de Revu.
A. WAGATHA, JR.,
Payeur.
4 déc—30t

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, No 1 Carondelet, Mo.

Président..... H. W. HOUGH.
Secrétaire..... J. K. P. RICE.
Gérant..... EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874..... $3,119,237.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

LE PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE stipule le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLÈTE CONTINUÉE une police a force après cessation de paie sant de prime, sous longtemps que en vertu de la police.—Avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modique, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'DOMICILIATIONS DE DÉPARTEMENTS donne les Etats et la Compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes payées sur les pays.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices assurant à la Compagnie du revenu net annuel l'assurance de transactions bancaires. Cette compagnie sera bientôt nommé permanent du bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 1869 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.
Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat, E. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

M. Musson,	W. S. Pike,
R. W. Walmsley,	John Chew,
Thomas H. Hunt,	R. Prichard,
Joseph Bowling,	Jules Vatian,
Joseph V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Julien A. Blanc,
Agent général, Geo B. S. SIMMES,	

On demande de bons agents. 14 nov—1m

JAYME MAGI,
IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.
Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 15 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Regalia Brittanica.....	5 pour 25 cents
Cazadores Imperiales.....	3 pour 25 cents
Regalia Especial.....	2 pour 25 cents
Londres.....	3 pour 25 cents
Conchas.....	4 pour 25 cents

Ces cigares sont réellement et pleinement garantis importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans en ailleurs.

JAYME MAGI,
Coin sud des rues Commune et St-Charles.
19 nov—1m.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
166 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Theo Allen Charles,	Christian Schneider,
Chas. J. Leake,	Samuel Tassinari.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILBIAWN, Trésorier. Secrétaire.
Nov 1—30j

Bureaux de Louisiana Oil Company, No 27 de la rue des Magasins.—A l'élection tenue ce jour, les directeurs de cette Compagnie, le 2 du mois, ont nommé: Président, Charles de la charte, les actionnaires suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, JULES CASADIE
THOS. D. MILLER, JNO. G. FLANDERS
F. HUMPHAN LEWIS, CHAS. DE LUTTER,
A. H. MAY.

Et aujourd'hui, à la réunion mensuelle régulière des directeurs, les officiers suivants ont été élus: